

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

PROCÈS-VERBAL 2020-09-09

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, tenue à la salle Jacques-Charette, 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville, le neuvième jour du mois de septembre deux mille vingt (2020-09-09), à dix-neuf heures trente (19 h 30).

À laquelle sont présents :

M. Robert Lalonde, préfet et maire de Saint-Léon-le-Grand;
Mmes Barbara Paillé, préfète suppléante et mairesse
de Sainte-Angèle-de-Prémont;
Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc;
MM. Roger Michaud, maire de Maskinongé;
Yvon Deshaies, maire de Louiseville;
Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche;
Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère;
Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand;
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;
François Gagnon, maire de Saint-Justin;
Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé;
Serge Dubé, maire de Saint-Paulin;
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts
Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton;
Claude Boulanger, maire de Charette;
Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface;
Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès.

Absence :

M. Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé;

Les membres présents forment le quorum.

Également présents :

Mmes Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière;
Karine Lacasse, coordonnatrice du Service d'aménagement et de
développement du territoire ;
Élaine Giguère, greffière de la MRC et de la Cour municipale régionale ;
M. Sébastien Langevin, coordonnateur du Service des communications ;

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Robert Lalonde, préfet.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

238/09/2020 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte l'ordre du jour, tel que déposé ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

ADMINISTRATION

Procès-verbaux

- **Ratification des décisions inscrites au procès-verbal
du comité administratif du 6 août 2020**

239/09/2020 Proposition de Yvon Deshaies, maire de la ville de Louiseville,
Appuyée par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé ratifie le procès-verbal de la séance
ordinaire du comité administratif, tenue le 6 août 2020, tel que rédigé, chacun des
membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

- **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal du 12 août 2020**

240/09/2020 Proposition de Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche,
Appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé approuve le procès-verbal de la séance
ordinaire du conseil municipal, tenue le 12 août 2020, tel que rédigé, chacun des
membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Correspondance

241/09/2020 Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,
Appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte la liste de la correspondance,
telle que déposée;

QUE ladite liste soit versée en annexe du présent procès-verbal, pour en faire
partie intégrante.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Approbation des comptes-soumis**Comptes déposés en septembre 2020**

- Liste de déboursés directs effectués:
 - le 25 août 2020, paiement par Transit #T105, d'un montant de 6 000,00\$;
 - le 13 août 2020, paiement par Transphere #S10116, d'un montant de 396,66 \$;
 - le 18 août 2020, paiement par Transphere #S10117, d'un montant de 2 874,38 \$ en remplacement du paiement Transphere #S10070 du 8 juillet 2020 ;
 - le 6 août 2020, paiements par AccèsD Affaires #3262 à #3271, d'un montant de 9 202,99 \$;
 - le 5 août 2020, paiements par AccèsD Affaires #3272 à #3274, d'un montant de 58 235,29 \$;
 - le 3 août 2020, paiement par AccèsD Affaires #3275, d'un montant de 11 364,69 \$;
 - le 11 août 2020, paiements par AccèsD Affaires #3276 à #3278, d'un montant de 17 458,92 \$;
 - le 18 août 2020, paiements par AccèsD Affaires #3279 à #3289, d'un montant de 2 404,51 \$;
 - le 19 août 2020, paiement par AccèsD Affaires #3290, d'un montant de 21 044,70 \$;
 - le 6 août 2020, paiements par chèques #25151 à #25153, d'un montant de 735,08 \$;
 - le 14 août 2020, paiements par chèques #25154 à #25162, d'un montant de 26 696,57 \$;
- Liste des comptes à payer le 9 septembre 2020, paiements par chèques #25163 à #25196, d'un montant de 95 618,63 \$;
- Liste des comptes à payer le 9 septembre 2020, paiements par Transphere #S10118 à #S10156, d'un montant de 617 997,86 \$;

Comptes totalisant la somme de huit cent soixante-dix mille trente dollars et vingt-huit cents (870 030,28 \$) ;

242/09/2020 Proposition de Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton, appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le conseil approuve, au 9 septembre 2020, les comptes soumis de la MRC de Maskinongé, totalisant la somme de huit cent soixante-dix mille trente dollars et vingt-huit cents (870 030,28 \$) ;

Que les paiements en soient ratifiés et autorisés.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Rapport budgétaire global au 31 août 2020

Objet : Dépôt d'un rapport budgétaire global comparatif au 31 août 2020
N/D : 302.01

243/09/2020 Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont,
Appuyée par Serge Dubé, maire de Saint-Paulin ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé prenne acte du dépôt du rapport budgétaire global au 31 août 2020 ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

GESTION FINANCIÈRE

Ventes pour taxes

Objet : Fixation d'une nouvelle date pour la tenue des ventes pour taxes
N/D : 307.07

CONSIDÉRANT QUE les restrictions gouvernementales imposées durant la crise sanitaire de la pandémie COVID-19 ont obligé le report de la date des ventes pour défaut de paiement de taxes, laquelle devait avoir lieu le 9 avril 2020 ;

POUR CE MOTIF :

244/09/2020 Proposition de Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc,
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé prenne acte de la nouvelle date pour la tenue des ventes pour défaut de paiement de taxes fixée au mercredi 30 septembre 2020 ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

Corporation de transports collectifs de la MRC de Maskinongé

Objet : Demande avance / Deuxième versement 2020 au montant de 150 000 \$
N/D : 304

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ), dans le cadre du « Programme d'aide au développement du transport collectif – Volet II – Section : Transport collectif en milieu rural », remet des subventions à la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT la demande faite par la Corporation de transports collectifs de la MRC de Maskinongé, dans une lettre datée du 31 août 2020, pour recevoir une avance d'argent correspondant à 40 % de la subvention demandée au MTQ pour l'exercice financier 2020, soit la somme de cent cinquante mille dollars (150 000,00 \$) ;

POUR CES MOTIFS :

245/09/2020 Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,
Appuyée par Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche ;

QUE le conseil autorise le versement de la somme de cent cinquante mille dollars (150 000,00 \$), à la Corporation de transports collectifs de la MRC de Maskinongé, en avance d'argent, représentant 40 % de la subvention demandée au MTQ pour l'exercice financier 2020 ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Modification du schéma d'aménagement et de développement révisé

RÈGLEMENT #273-20 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé afin d'autoriser la garde d'animaux à des fins récréatives dans les zones d'aménagement en réserve ainsi que pour autoriser les parcs et espaces verts dans l'affectation industrielle régionale

Objet : Renvoi au document indiquant la nature des modifications (article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)

N/D : 202

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de Maskinongé a adopté, par la résolution #193/07/2020, un règlement venant modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser la garde d'animaux à des fins récréatives dans les zones d'aménagement en réserve ainsi que pour autoriser les parcs et espaces verts dans l'affectation industrielle régionale ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 273-20 a suivi les procédures prescrites par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le contenu dudit règlement en signifiant son avis favorable en date du 19 août 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement est entré en vigueur ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.11.4 de ladite loi, après l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma le conseil des maires de la MRC doit adopter un document sur la nature des modifications, qu'une municipalité devra, pour tenir compte de la modification du schéma, apporter à son plan et ses règlements d'urbanisme, ou l'adopter par un renvoi à celui adopté suite à l'adoption du projet de règlement ;

POUR CES MOTIFS :

246/09/2020 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé adopte le document indiquant la nature des modifications devant être entreprises par les municipalités concernées, par renvoi à la résolution #69/03/2020 adoptant ledit document, relativement aux modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Concordance des règlements d'urbanisme des municipalités

CONFORMITÉ

**Municipalité de Sainte-Ursule
Plan d'urbanisme
Règlement de zonage, lotissement et administratif
Règlement numéro 441-20**

INTITULÉ : « Règlement numéro 441-20 relatif à la modification du règlement du plan d'urbanisme numéro 384, du règlement de zonage numéro 385, du règlement de lotissement numéro 386 et du règlement administratif 388, à des fins de concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Maskinongé »

Date d'adoption	10 août 2020
Date de transmission à la MRC	11 août 2020

N/D : 1103.02

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par ledit règlement de la municipalité de Sainte-Ursule ;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'aménagement et de développement du territoire a analysé le règlement numéro 441-20 de la municipalité de Sainte-Ursule par rapport aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement a pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro 384, le règlement de zonage numéro 385, le règlement de lotissement numéro 386 ainsi que le règlement administratif numéro 388 afin d'en assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé suite à l'adoption des règlements de modification 237-14, 242-15, 245-16, 246-16, 252-17, 253-17, 254-17, 257-18, 261-18, 262-18 et 263-18;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Maskinongé estime que le règlement numéro 441-20 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire ;

POUR CES MOTIFS :

247/09/2020 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé approuve le règlement numéro 441-20, intitulé : « Règlement numéro 441-20 relatif à la modification du règlement du plan d'urbanisme numéro 384, du règlement de zonage numéro 385, du règlement de lotissement numéro 386 et du règlement administratif 388, à des fins de concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Maskinongé » de la municipalité de Sainte-Ursule conformément aux articles 109.7 et 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

QUE la secrétaire-trésorière émette le certificat de conformité suivant les articles 109.7 et 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Proposition accepté à l'unanimité des membres présents.

CONFORMITÉ
Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc
Règlement de zonage
Règlement numéro 2020-03

INTITULÉ : « Règlement numéro 2020-03 relatif à la modification du Règlement de zonage numéro 106 afin de mieux répondre aux particularités du territoire »

Date d'adoption	3 août 2020
Date de transmission à la MRC	28 août 2020

N/D : 1103.03

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par ledit règlement de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc ;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'aménagement et de développement du territoire a analysé le règlement numéro 2020-03 de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc par rapport aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement a pour objet d'autoriser dans certaines zones les usages de chalets locatifs, de gîtes touristiques et de résidences de tourisme ainsi que d'ajuster les limites de certaines zones du plan de zonage et de modifier certaines grilles de spécification pour indiquer des marges de recul à respecter ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Maskinongé estime que le règlement numéro 2020-03 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire ;

POUR CES MOTIFS :

248/09/2020 Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,
 Appuyée par Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé approuve le règlement numéro 2020-03, intitulé : « Règlement numéro 2020-03 relatif à la modification du Règlement de zonage numéro 106 afin de mieux répondre aux particularités du territoire » de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

QUE la secrétaire-trésorière émette le certificat de conformité suivant l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU TERRITOIRE**Fonds régions et ruralité**

Objet : Avis d'intérêt et autorisation de signature – Volet 3 « Signature innovation »

N/D : 305.01

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé est intéressée à présenter un projet « Signature innovation » dans le cadre du Volet 3 du « Fonds régions et ruralité » ;

CONSIDÉRANT QU'un formulaire d'avis d'intérêt doit être rempli par les MRC intéressées à réaliser un projet « Signature innovation » ;

POUR CES MOTIFS :

249/09/2020 Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé autorise le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, le formulaire d'avis d'intérêt pour la présentation d'un projet « Signature innovation » dans le cadre du Volet 3 du « Fonds régions et ruralité » ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

Politique de soutien aux projets structurants

Objet : Recommandation d'un projet de mise aux normes
Terrain de baseball – Sainte-Ursule

N/D : 1406.02

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité (FRR) intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC de Maskinongé, en mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 22 de ladite entente, la MRC de Maskinongé a adopté, par la résolution #137/05/2020, la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)* ;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport du projet suivant, à savoir :

Projet	Promoteur	Recommandation	Coût total
Phase 2 – Mise aux normes terrain de baseball	Sainte-Ursule	13 309,91 \$	28 200,00 \$
Total		13 309,91 \$	28 200,00 \$

POUR CES MOTIFS :

250/09/2020 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé,
Appuyée par Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme si elle était rédigée au long ici ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte le projet ci-dessus détaillé ;

QUE le préfet et/ou la directrice générale soient autorisés à signer, pour et nom de la MRC de Maskinongé, le protocole d'entente à intervenir entre la MRC de Maskinongé et le promoteur, et que les versements soient autorisés conformément aux conditions déterminées au protocole d'entente ;

QUE l'agente de développement du territoire de la MRC de Maskinongé soit désignée responsable de l'application et de l'exécution du protocole d'entente de la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)*.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fonds d'initiatives culturelles

Objet : Projet recommandé par le comité culturel

N/D : 1202.02

CONSIDÉRANT l'entente de développement culturel 2018-2020 intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ladite entente, une enveloppe budgétaire totale de 119 000 \$ a été répartie entre différents moyens d'action ;

CONSIDÉRANT QUE l'un de ces moyens d'action a été la mise en place d'un fonds visant à soutenir des initiatives culturelles ;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds comporte une enveloppe budgétaire de 39 115 \$, provenant du montant global de 119 000 \$, pour les années 2018 à 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'octroyer des montants maximaux de 5 000 \$ par projet ;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'analyse a procédé à l'étude d'un projet déposé, dans le cadre de l'entente ;

CONSIDÉRANT la recommandation dudit comité, inscrite dans un rapport daté du 1^{er} septembre 2020 ;

POUR CES MOTIFS :

251/09/2020 Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère, Appuyée par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte la recommandation du comité d'analyse du projet déposé du Fonds d'initiatives culturelles, à savoir :

Nom du projet	Promoteur	Coût du projet	Montant demandé	Montant autorisé
Conférence de l'historien Jean Provencher	Société d'histoire et de généalogie de Maskinongé	740,00 \$	592,00 \$	592,00 \$

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était rédigé au long ici ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte le projet ci-dessus détaillé ;

QUE le préfet et/ou la directrice générale soient autorisés à signer, pour et nom de la MRC de Maskinongé, le protocole d'entente à intervenir entre la MRC de Maskinongé et le promoteur, et que les versements soient autorisés conformément aux conditions déterminées au protocole d'entente ;

QUE l'agente de développement culturel et touristique de la MRC de Maskinongé soit désignée responsable de l'application et de l'exécution du protocole d'entente du *Fonds d'initiatives culturelles 2018-2020* ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

SERVICES TECHNIQUES

Stagiaires du CEGEP de Trois-Rivières

Objet : Demande pour embaucher deux stagiaires du département de technologie du génie civil

N/D : 406

CONSIDÉRANT la demande d'offres de stage du département de technologie du génie civil du CEGEP de Trois-Rivières ;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur du Service technique, Adil Lahnich, est disposé à offrir un stage d'observation et un stage d'application de compétences acquises à des étudiants du département de technologie du génie civil du CEGEP de Trois-Rivières ;

POUR CES MOTIFS :

252/09/2020 Proposition de Serge Dubé, maire de Saint-Paulin,
Appuyée par Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte la demande d'offres de stage reçue par courrier électronique le 31 août dernier, de la part de Lucie Chartier du département de technologie du génie civil du CEGEP de Trois-Rivières, et autorise le coordonnateur du Service technique à recevoir deux stagiaires aux conditions suivantes, à savoir :

- 1 stage d'observation de 4 jours non rémunéré ;
- 1 stage d'application de 2 semaines rémunéré au taux horaire de quinze (15 \$) dollars

QUE le coordonnateur du Service technique est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, tout document relatif à l'embauche des deux stagiaires;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

RÉGIE DU PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL**Agroa****Objet : Contrat de tonte de gazon****N/D : 210.03**

CONSIDÉRANT QUE le terrain où est situé la bâtisse industrielle de l'Agroa nécessite de l'entretien occasionnel afin d'éviter la prolifération massive de la mauvaise herbe ;

CONSIDÉRANT les démarches effectuées par Jean-Frédéric Bourassa, coordonnateur au Service du développement économique et du territoire auprès de Joe Lacoursière Lapointe de Entretien Lapointe ;

POUR CES MOTIFS :

253/09/2020 Proposition de François Gagnon, maire de Saint-Justin, Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte qu'un contrat de gré à gré sur demande, soit donné à Entretien Lapointe au prix de soixante-dix dollars (70,00 \$) l'heure pour deux personnes pour l'année 2020 ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

RAPPORT DES COMITÉS**Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie****Objet : Approbation d'un règlement d'emprunt de 5 434 000 \$ afin de traiter le biogaz du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès****N/D : 202**

CONSIDÉRANT QUE la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) a adopté le règlement d'emprunt portant le numéro 2020-08-46 lors d'une séance extraordinaire tenue le 20 août 2020, pour autoriser une dépense et un emprunt de cinq millions quatre cent trente-quatre mille dollars (5 434 000 \$) afin de traiter le biogaz du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement requiert l'approbation des municipalités membres de la « compétence 3 » de la Régie en matière d'éliminations des matières résiduelles, soient les MRC de Maskinongé, des Chenaux, de Mékinac, de la Ville de Shawinigan et de la Ville de Trois-Rivières ;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil de la MRC de Maskinongé a eu accès à une copie dudit règlement de la RGMRM ;

POUR CES MOTIFS :

254/09/2020 Proposition de Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton, Appuyée par Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était au long rédigé ici ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé approuve le règlement d'emprunt

portant le numéro 2020-08-46, adopté par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie et intitulé « *Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 5 434 000 \$ afin de traiter le biogaz du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès* » ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

DÉPÔT DE RAPPORTS ET/OU COMPTES-RENDUS

- Objets :**
- **Cour municipale régionale : rapport des statistiques / août 2020**
 - **Service d'évaluation : rapport des activités / août 2020**
 - **Comité de sécurité incendie : compte-rendu du 11 août 2020**
 - **Services administratifs : rapport de la direction générale / août 2020**

Monsieur Serge Dubé, maire de Saint-Paulin informe les membres de ce conseil qu'après les interventions de la municipalité de Saint-Boniface toutes les municipalités adhèrent à « *l'entente régionale d'entraide pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération* » et que ladite entente peut dorénavant être signée par les municipalités.

255/09/2020 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, appuyée par Serge Dubé, maire de Saint-Paulin ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte le dépôt :

- du rapport de statistiques, en date du 31 août 2020, tel que déposé par la technicienne juridique de la Cour municipale régionale de Maskinongé;
- du rapport des activités du service d'évaluation, pour le mois d'août 2020, tel que déposé par la préposée au service d'évaluation;
- du compte-rendu du comité de sécurité incendie, en date du 11 août 2020 ;
- du rapport de la direction générale, pour le mois d'août 2020 ;

chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des documents ci-dessus mentionnés.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

CALENDRIER BUDGÉTAIRE

- Vendredi 16 octobre 2020 à 8 h 30 AM = réunion d'orientation
- Mercredi 18 novembre 2020 à 19 heures = étude du budget 2021
- Mercredi 25 novembre 2020 à 19 h 30 = adoption du budget 2021

Le présent sujet est à titre d'information.

FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS

Félicitations

Objet : Bon coup d'août – Ferme Nouvelle-France
N/D : 710.01

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise agrotouristique « Ferme Nouvelle-France » de Sainte-Angèle-de-Prémont a su être proactive durant la crise pandémique de la COVID-19 en modifiant son offre de services en restauration, permettant par le fait même le maintien d'emplois, en ajoutant des serres qui ont permis d'offrir davantage de légumes en vente sur place ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Maskinongé est fier de constater la détermination qui anime Martine Lessard, François-Eugène Lessard et William Lessard de « Ferme Nouvelle-France » lesquels offrent une vaste gamme d'activités et de services mettant à l'honneur le patrimoine rural et agricole ;

POUR CES MOTIFS :

256/09/2020 IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé tient à féliciter madame Martine Lessard ainsi que ses fils François-Eugène et William Lessard pour cette inébranlable détermination qui leur permet de faire évoluer leur entreprise agrotouristique, malgré la crise pandémique de la COVID-19.

Félicitations

Objet : Vigilance citoyenne dans la disparition de deux jeunes de Saint-Alexis-des-Monts

N/D : 710.01

CONSIDÉRANT QUE grâce à la vigilance du jeune Frank Morin, les deux jeunes de 9 et 12 ans disparus de Saint-Alexis-des-Monts le 23 juillet 2020 ont été retrouvés sains et saufs dans la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QUE ce geste de bienveillance est tout à l'honneur du jeune édouardien qui l'a posé ;

257/09/2020 IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé est extrêmement fier de féliciter monsieur Frank Morin, jeune citoyen de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé pour la vigilance et la bienveillance dont il a fait preuve envers les deux jeunes aleximontois, qui se sont égarés à vélo.

AFFAIRES NOUVELLES

Remise de chèques

Le Service de développement économique et du territoire de la MRC de Maskinongé a accordé une aide d'urgence à des entreprises locales à même le fonds de subventions « Aide d'urgence COVID-19 de la MRC de Maskinongé ».

Il s'agit d'une aide financière non remboursable, pour aider le fonds de roulement des entreprises dans le cadre de la pandémie du COVID-19. Les chèques se situant entre deux cent cinquante dollars (250 \$) et deux mille dollars (2 000 \$) seront remis aux entrepreneurs par les maires de chacune des municipalités concernées.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil de la MRC de Maskinongé.

LEVÉE DE LA SÉANCE

258/09/2020 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé,
Appuyée par Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé lève la séance à dix-neuf heures quarante-sept minutes (19 h 47), l'ordre du jour étant épuisé.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

RÉDIGÉ PAR :

Diane Faucher,
Secrétaire au greffe par intérim

ROBERT LALONDE,
PRÉFET

PASCALE PLANTE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

« Je, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

CORRESPONDANCE**SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2020****01. MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE**

Demande commentaires concernant le projet de règlement modifiant le "Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État"

02. MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Accorde une aide financière d'urgence maximale correspondant à 50% des pertes de recettes tarifaires provenant des usagers, encourues entre le 1er avril 2020 et le 31 décembre 2020

03. MUNICIPALITÉS / VILLES**3.1. Sainte-Ursule**

Nomination du technicien à l'urbanisme pour la délivrance de permis, l'inspection des travaux et l'émission d'avis et de constats d'infraction

3.2. Ville de Trois-Rivières

- Résolution C-2020-0604 adoptant le chapitre 83 de ses règlements de 2020

- Règlement modifiant Règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'ajouter une dérogation en zone inondable de grand courant pour la construction d'un émissaire pluvial

04. MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉS

MRC de la Vallée-du-Richelieu

Appui la municipalité de Ste-Hélène-de-Kamouraska dans sa demande de réintégration des citernes incendie dans le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec

05. ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS QUÉBEC-LABRADOR

Communiqué et rapport d'un sondage : Racisme et discrimination

06. ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES DU LOUP ET DES YAMACHICHE

Convocation à l'assemblée générale annuelle 2020, ordre du jour de ladite assemblée et procès-verbal de l'assemblée générale du 29 mai 2019

07. TRANSPORTS COLLECTIFS MRC DE MASKINONGÉ

Communiqué : navettes Express - un service bonifié dès le 31 août 2020
